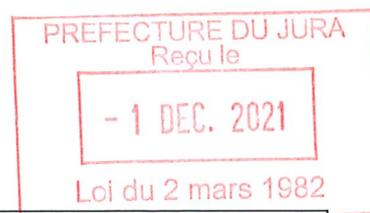


FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
CENTRE DE GESTION DU JURA

3 rue Victor Bérard – CS 50086  
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX  
Tél. 03.84.53.06.39



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**23 NOVEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°27-2021**

<b>Objet :</b> <i>Renouvellement de la charte de l'Interrégion</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	14
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
	Nombre de membres votants	14
	Date de la convocation : 21 octobre 2021	

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs : Clément PERNOT, Président Franck STEYAERT, Gérard FERNOUX-COUTENET, Christiane MAUGAIN, Véronique LAMBERT, Gérard DUCHENE, Alain CHOULOT, Geneviève MOREAU, Jacqueline LAROCHE, Régis CHOPIN, Dominique CHAUVIN, Arielle BAILLY, Maurice HOFFMANN, Florence GROS-FUAND suppléante.

**EXCUSES** : Mesdames Valérie DEPIERRE, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Françoise VESPA Vice-Présidente, Aline CALLEGHER, Zora QOCHIH, Christian NOIR et Raphaël PERRIN.

Assistaient également à titre consultatif Laetitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, Véronique DELACROIX, directrice adjointe et Livia FERRAZZI, responsable carrières.

Le Président expose :

Depuis 2007 et le transfert de certaines missions du CNFPT, la loi oblige les Centres de Gestion à s'organiser à niveau suprarégional pour l'exercice de compétence comme les concours de catégorie A et B et la gestion des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi de catégorie A et B. L'ensemble des missions est repris à l'article 14 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

L'organisation des missions et des relations entre Centres de Gestion est adoptée dans une Charte de Coopération Interrégionale qui arrivera à son terme le 31 décembre 2021.

Le périmètre de cette coopération demeure inchangé et porte sur les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. Pour rappel, l'INTERREGION EST n'est pas un établissement public et n'a pas de personnalité morale et juridique. Il est un budget annexe adossé au budget du Centre de Gestion, Chef de lieu de l'INTERREGION soit le CDG du BAS RHIN.

Le 27 octobre 2021, l'élection du Président a eu lieu et M. LORENTZ, Président du CDG 67 a été élu ainsi que pour la première fois, l'élection de 4 Vice-Présidents dont 2 pour la région Bourgogne Franche Comté.

Le 1er janvier 2022, la charte sera remplacée par un schéma de coopération, de mutualisation et de spécialisation.

Dans cette nouvelle version, les mutualisations qui n'ont pas fonctionnées ou dont le coût n'est pas optimisé sont exclues de cette nouvelle coopération.

Des nouveaux mécanismes financiers seront également mis en place afin de tendre vers toujours plus de rigueur et de transparence dans les dépenses.

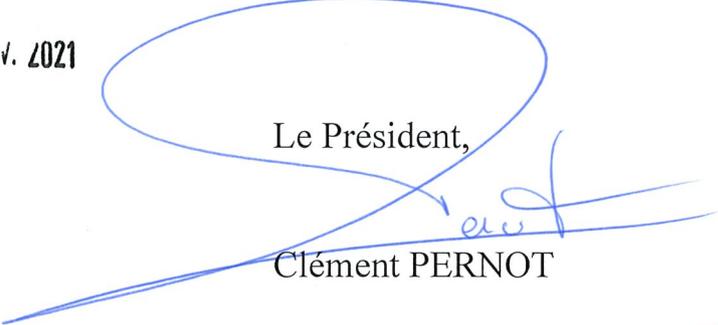
Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident :

- D'autoriser le Président du Centre de Gestion du Jura à signer le schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation, qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2022
- Et de désigner le Centre de Gestion du Bas-Rhin coordonnateur de l'Interrégion Est.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A CHAMPAGNOLE, le 30 nov. 2021

Le Président,

  
Clément PERNOT

